

93^e CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

23 au 25 novembre 2010

DOSSIER DE PRESSE

AMF
Service de la Communication

Marie-Hélène GALIN
Tél : 01 44 18 13 59
Fax : 01 47 53 96 73
Courriel : mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél : 01 44 18 51 91
Fax : 01 47 53 96 73
Courriel : toberle@amf.asso.fr



FICHES DE PRÉSENTATION

DES DÉBATS

SOMMAIRE

LUNDI 22 NOVEMBRE – Hôtel de Ville

- *Réunion des maires d’Outre-mer* p. 5

MARDI 23 NOVEMBRE – Paris Expo

- *Le maire et la précarité économique et sociale des habitants* p. 7
- Evaluation des politiques de développement durable des communes p. 9
- Commerce et urbanisme : quel rôle pour les élus locaux ? p. 11

MERCREDI 24 NOVEMBRE – Paris Expo

- *Périmètres et répartition des compétences : la nouvelle donne territoriale* p. 13
- Ruraux et urbains : les maires agissent pour le logement p. 15
- Le maire et la gestion des risques naturels p. 17
- Numérique à l’école, rythmes scolaires... Les maires au cœur de la réussite de l’enfant p. 19
- Perspectives financières et stratégiques UE 2020 : nouveau cadre d’action européen pour les maires p. 21
- *Finances locales : 2010, l’année de tous les chantiers* p. 23
- Vieillesse des populations, problèmes de démographie médicale : en quoi les maires peuvent-ils faciliter l’accès aux soins et les politiques de prévention ? p. 25
- Utilisation des sols : le maire face aux conflits d’usage p. 27

JEUDI 25 NOVEMBRE – Paris Expo

- *Aménagement du territoire : de nouvelles offres de services pour corriger les inégalités territoriales* p. 29
- Urbanisme de projet et SCOT p. 31
- Le maire, animateur du tissu économique local p. 33
- Accueil de la petite enfance : quel devenir ? p. 35
- *Le bonheur d’être maire ?* p. 37

POINTS D’INFORMATION : (du 23 au 25 novembre)

- *Séances plénières en auditorium* ▪ Débats en atelier



RÉUNION DES MAIRES D'OUTRE-MER

Séance plénière

Lundi 22 novembre 2010 de 9h30 à 17h00
Hôtel de ville de Paris

Ouverture de la journée par Jacques PÉLISSARD, président de l'AMF et Bertrand DELANOË, maire de Paris.

Séquence 1. Quels moyens pour améliorer l'autonomie financière des communes ?

Dans un contexte caractérisé par le gel des dotations de l'État auquel s'ajoutent des contraintes spécifiques aux collectivités ultra-marines, qui impactent directement la situation financière des communes, quelles sont les principales difficultés que celles-ci doivent affronter ? Comment renforcer les dispositifs d'aides existants (contrats « Cocarde » ou autres dispositifs spécifiques) pour restaurer la situation financière de certaines communes ? Comment utiliser de nouveaux outils, tels que le partenariat public/privé, pour donner aux communes les moyens nécessaires à la réalisation de nombreux investissements qu'elles doivent entreprendre ?

Séquence 2. Le maire et les politiques de proximité en matière de protection sociale

Ce débat sera l'occasion de présenter des initiatives menées par les maires, avec leurs partenaires, pour résorber l'habitat insalubre, lutter contre l'insécurité et promouvoir des politiques de soutien à la jeunesse.

Séquence 3. Préservation de la biodiversité et lutte contre les pollutions

En cette année 2010, déclarée année internationale de la biodiversité, l'Outre-mer contribue, de manière déterminante à la position unique de la France en ce domaine, sur la scène internationale. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du parc national de la Réunion, réalisation qui sera présentée dans le cadre de cette table-ronde, constitue une reconnaissance de cette situation. Ce débat permettra également de faire état des réalisations concrètes et exemplaires dans le cadre des Agendas 21, ou encore, de projets innovants en matière de gestion de l'eau et des déchets.

Avec la participation des présidents d'associations départementales, d'élus et de représentants de la société civile.

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Avec l'intervention attendue de Marie-Luce PENCHARD, ministre de l'Outre-mer



LE MAIRE ET LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES HABITANTS

Séance plénière

Mardi 23 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique

La France compte plus de 8 millions de personnes pauvres, le même nombre qu'il y a dix ans. Avec une différence : la situation des plus vulnérables s'est dégradée et risque de s'aggraver avec la crise.

En outre, les territoires ne sont pas égaux face à la pauvreté. Celle-ci se concentre, en milieu urbain, dans les quartiers "sensibles", malgré les politiques engagées depuis de nombreuses années, et touche désormais sévèrement des territoires ruraux subissant fermetures d'entreprises et crise agricole.

Les personnes pauvres se tournent très naturellement vers les maires pour obtenir des aides, non seulement pour des besoins essentiels : se nourrir, se chauffer, être hébergés, être soignés, mais aussi pour accéder à un emploi ou à un logement.

Les maires s'efforcent de répondre à cette demande sociale en distribuant davantage d'aides sociales, en soutenant les acteurs associatifs, en développant des politiques sociales globales. Mais, dans certains territoires, la demande est telle que les maires n'ont pas la capacité de répondre avec efficacité. C'est pourquoi ils attendent de la solidarité nationale qu'elle dégage les moyens spécifiques et durables en faveur de ces territoires défavorisés, qu'il s'agisse de la poursuite de la politique de la ville ou de la mise en place de dispositions spécifiques pour les territoires ruraux aux populations précarisées.

Parce qu'ils constatent les limites des politiques d'aides dans un contexte de faible croissance peu porteuse de création d'emplois, les maires s'emploient également à modifier ou à compléter leurs politiques sociales par des politiques innovantes de développement relevant de l'économie sociale et solidaire, répondant aux besoins du territoire, et permettant d'accompagner les personnes dans leurs projets individuels ou collectifs d'insertion et d'emploi.

Débat présidé par :

- **Patrick MASCLET**, maire d'Arleux (59), président de la commission Cohésion sociale
- **François REBSAMEN**, maire de Dijon (21), président de la commission Ville et territoires urbains

Séquence 1. Les maires face à la croissance de la précarité et de la pauvreté

De quels moyens disposent les maires pour lutter contre la pauvreté et la précarité dans un contexte de resserrement général des moyens publics ? Quelle est la situation spécifique de certains territoires ruraux ou urbains particulièrement touchés par les effets sociaux de la crise économique ? Comment mieux attribuer les aides sociales pour en renforcer l'efficacité ? A quels arbitrages procéder dans les dépenses communales sans fragiliser la cohésion sociale ? Comment mettre en œuvre les dispositifs proposés par l'État, notamment les emplois aidés ? Comment agir avec les associations dans une démarche coordonnée ? Quelle solidarité mettre en place et à quel niveau territorial ? Quel avenir pour les politiques globales ciblées telles que la politique de la ville ?

Avec la participation attendue de :

- **Claude DILAIN**, maire de Clichy-sous-Bois (93), président de l'association Ville et banlieue
- **Dr Philippe VIGNANCOUR**, maire de Fontannes (43)
- **Corinne GRIFFOND**, vice-présidente de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)
- Un président de conseil général

Avec l'intervention de Martin HIRSCH, président de l'Agence du service civique.

Séquence 2. Les politiques innovantes en faveur de l'activité économique locale et de l'emploi local au travers des actions relevant de l'économie sociale et solidaire

Après un rappel de ce qu'est l'économie sociale et solidaire (10% du PIB et 12% des emplois) et de ses enjeux (créer des emplois de proximité non délocalisables et lutter contre les inégalités territoriales, participer à l'émergence de secteurs innovants, développer du lien social, soutenir les projets d'activité des habitants), une table ronde réunira des élus et des acteurs de l'économie sociale. Ils débattront de la diversité des actions engagées en ce domaine, des conditions nécessaires au développement de ce secteur et des actions pouvant être engagées par les maires.

Avec la participation attendue de :

- **Daniel CUEFF**, président de la Communauté de communes du Val d'Ille (35)
- **Francis VERCAMER**, député-maire de Hem (59)
- **Maria NOWAK**, présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Avec l'intervention attendue de Marc-Philippe DAUBRESSE, ministre de la Jeunesse et des solidarités actives.



ÉVALUATION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COMMUNES

Atelier

Mardi 23 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique

Le Grenelle de l'Environnement a réaffirmé le rôle essentiel joué par les communes dans la mise en œuvre des principes de développement durable dans les territoires. Ainsi, les lois Grenelle 1 et 2 ont réaffirmé l'intérêt et la pertinence des démarches volontaires portées par les collectivités à travers leurs agendas 21 locaux mais ont aussi permis de faire de ces agendas 21 de véritables contrats territoriaux de développement durable.

Or, qui dit contrat dit engagement des parties respectives. L'efficacité de l'agenda 21, devenu contrat territorial de développement durable, devrait ainsi pouvoir être mesurée. Il en va de la sécurisation de ce dispositif.

L'évaluation des politiques locales de développement durable est essentielle car elle permet :

- d'en mesurer la pertinence au regard des enjeux du territoire ;
- d'en mesurer les effets sur l'ensemble du territoire ;
- de situer ces politiques dans une perspective d'amélioration continue ;
- de rendre compte objectivement de la mise en œuvre « du contrat » à l'ensemble des parties prenantes.

Si les communes n'ont pas attendu le Grenelle pour s'intéresser à l'évaluation de leurs politiques de développement durable, elles sont toutefois encore très peu nombreuses à la mettre en œuvre, essentiellement par manque d'outils.

Persuadée que l'évaluation est indispensable pour permettre la mise en place d'un dispositif de soutien des politiques de développement durable des communes, l'AMF a participé avec le ministère de l'Écologie à l'élaboration d'un outil au service des collectivités.

Ce référentiel d'évaluation des agendas 21 locaux est en cours d'expérimentation par 16 collectivités. Il est le fruit d'un travail de consolidation et d'adaptation de différents outils d'évaluations existants en vue d'aboutir à un instrument parfaitement adapté aux communes quelle que soit leur taille.

L'atelier sera l'occasion de débattre de l'intérêt et des moyens d'évaluer les agendas 21 des communes et de faire connaître et de diffuser l'outil partenarial, réalisé et testé par des collectivités.

Débat présidé par :

- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville (76), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF
- **Michel BOURGAIN**, maire de l'Ile-Saint-Denis (93), rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF

Avec la participation attendue de :

- **Jean-François CARON**, maire de Loos-en-Gohelle (62)
- **Claude DUVAL**, maire de Mellé (35), président de l'Association Notre Village,
- **Gérard POUJADE**, maire du Séquestre (81), (sous réserve)
- **Lucien QUEBRE**, adjoint au maire de Pamiers (09), en charge du développement durable
- **Sandrine Fournis** ou **Magali Bardou** du Commissariat au développement durable
- un représentant de l'Observatoire national des agendas 21 locaux



COMMERCE ET URBANISME : QUEL RÔLE POUR LES ÉLUS LOCAUX ?

Atelier

Mardi 23 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique :

En intégrant l'urbanisme commercial dans le droit commun de l'urbanisme, on offre aux élus la possibilité de mieux maîtriser le développement commercial de leur territoire. Mais dans quel cadre juridique précis et à quelle échelle territoriale ?

L'urbanisme commercial fait actuellement l'objet d'un projet de réforme, au travers d'une proposition de loi adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 15 juin dernier. L'exposé des motifs en définit l'objectif : c'est « l'urbanisme qui commande le commerce et non l'inverse ». Le bilan mitigé de la loi de modernisation de l'économie a conforté les parlementaires dans leur volonté de poursuivre les travaux afin de prendre davantage en compte les spécificités des territoires et les enjeux en termes de transports, d'environnement et de développement durable.

Si l'orientation consistant à privilégier une approche intercommunale est satisfaisante, il n'en demeure pas moins que des incertitudes demeurent quant à la sécurité juridique des dispositifs envisagés au sein de SCOT, et le cas échéant d'un PLU intercommunal ou d'un document d'aménagement commercial. En effet, l'institution de zonages, avec des règles d'installation différenciées et une modulation des seuils d'autorisation selon les zones et les types de commerces, constitue un dispositif délicat à mettre en œuvre au regard des libertés du commerce et d'installation.

Débat présidé par :

- **Michel PIRON**, député de Maine-et-Loire, président de la communauté de communes des Coteaux du Layon (41) et rapporteur de la proposition de loi relative à l'urbanisme commercial
- **Guy-Michel CHAUVEAU**, maire de La Flèche et président de la communauté de communes du Pays fléchois (72)

Avec la participation attendue de :

- **Jérôme BEDIER**, président de la Fédération du commerce et de la distribution
- **Bertrand PAILLAT**, délégué général du Conseil du commerce de France
- **Michel PAZOUMIAN**, président de PROCOS
- **Dominique MORENO**, de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris
- un représentant d'un SCOT



PÉRIMÈTRES ET RÉPARTITION DES COMPÉTENCES : LA NOUVELLE DONNE TERRITORIALE

Séance plénière

Mercredi 24 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique :

Avec le projet de loi de réforme territoriale, l'intercommunalité franchit une nouvelle étape. L'achèvement de la couverture totale du territoire ainsi que l'amélioration de certains périmètres inachevés ou manquant de cohérence paraissent le préalable à l'évolution des structures intercommunales vers davantage de démocratie, de cohésion, de solidarité et d'efficacité dans la mise en œuvre de leurs projets de développement.

Dans cette perspective, le projet de loi relance l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale par les préfets dès l'année prochaine et en fixe les grandes orientations, tout en facilitant leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, quelle sera la place des maires et présidents d'intercommunalités et quelles sont les conditions d'un dialogue constructif avec l'État ? Comment anticiper la réflexion ? Comment dissocier les évolutions de périmètres à court terme et à moyen terme ? Comment concilier consensus local et règles de majorité qualifiée ? Quel rôle pour la CDCI : force de proposition, conciliation, arbitrage, pouvoir d'amendement ? Les pôles métropolitains sont-ils une alternative à une rationalisation trop rigide ?

Les grandes orientations d'une nouvelle répartition des compétences entre collectivités sont désormais connues, ainsi que la volonté d'encadrer les financements croisés.

Ces nouvelles règles ne sont pas sans incidence sur l'action des communes et des communautés qui reposent souvent sur l'octroi de participations départementales et régionales. Dans ces conditions, quels peuvent être les nouveaux rapports administratifs et financiers entre le « bloc local », le département et la région ? Quelle coordination pour l'exercice de compétences partagées entre les différents échelons ? Selon quelles modalités : délégation de compétences, principe de subsidiarité, notion de chef de file ? A quelles conditions financières ?

Quelles sont les incidences d'une limitation des cofinancements sur les politiques publiques locales ?

Débat présidé par :

- **Jacqueline GOURAULT**, sénateur-maire de La Chaussée-Saint-Victor (41), présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF

- **Christophe SIRUGUE**, député-maire de Châlon-sur-Saône (71), rapporteur de la commission Intercommunalité de l'AMF.

Séquence 1 L'évolution des périmètres intercommunaux : le rôle des différents acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du schéma départemental ?

Avec la participation attendue de :

- **Michel DESTOT**, président de l'Association des maires des grandes villes de France, député-maire de Grenoble (38)
- **Caroline CAYEUX**, présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, maire de Beauvais (60)
- **Françoise GATEL**, présidente de l'association des maires d'Ille et Vilaine, présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron, maire de Châteaugiron (35)
- **Jean-Claude LAGRANGE**, président de la communauté urbaine le Creusot-Montceau, maire de Sanvignes (71)
- **Jean-Marc PEILLEX**, maire de Saint-Gervais-les-Bains (74)
- **Eric JALON**, directeur général des collectivités locales, DGCL

Séquence 2. La nouvelle répartition des compétences entre les régions et les départements : quelles incidences sur les communes et leurs structures intercommunales ?

Avec la participation attendue de :

- **Gérard LARCHER**, président du Sénat
- **Alain ROUSSET**, président de l'Association des régions de France, président du conseil régional d'Aquitaine
- **Claudy LEBRETON**, président de l'Assemblée des départements de France, président du conseil général des Côtes-d'Armor
- **Gérard COLLOMB**, président de l'Association des communautés urbaines de France, président de la communauté urbaine de Lyon
- **Dominique PERBEN**, rapporteur du projet de loi relatif à la réforme territoriale à l'Assemblée nationale
- **Jacques PELISSARD**, président de l'Association des maires de France
- **André LAIGNEL**, secrétaire général de l'Association des maires de France

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Avec l'intervention attendue de Brice HORTEFEUX, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales.



RURAUX ET URBAINS : LES MAIRES AGISSENT POUR LE LOGEMENT

Atelier

Mercredi 24 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique :

Pour résoudre les difficultés de logement des Français, l'État a décidé récemment de nouvelles orientations dans l'attribution des aides qu'il apporte, tant en matière de logements sociaux que de logements privés, avec pour objectif d'en renforcer l'efficacité tout en en réduisant les montants. Ainsi, Benoist APPARU a annoncé avoir « réorienté tous les leviers de la construction vers les zones tendues ». Il a également pris des mesures, elles aussi territorialisées, en faveur de l'accession à la propriété, et obtenu de l'ANAH qu'elle cible davantage les propriétaires occupants.

Ces orientations répondent-elles aux attentes des acteurs du logement, et en particulier à celles des collectivités locales ? Comment celles-ci peuvent-elles conduire des politiques du logement lorsque les priorités changent chaque année ? La situation des populations mal logées en sera-t-elle améliorée ?

Séquence 1. Logements sociaux et très sociaux : où les construire ? Avec quels financements ?

La réorientation des aides à la pierre vers les territoires en tension suscite de nombreuses inquiétudes en dehors des zones A car le besoin de logements locatifs financièrement accessibles reste important en zone urbaine, périurbaine ou rurale. Sur quelle appréciation des besoins s'appuiera la répartition territoriale des aides ? Comment les communes et les communautés y seront-elles associées ?

De plus, l'État a choisi de financer une part très significative des aides à la pierre, 340 millions € chaque année, par l'application aux organismes de logements sociaux de la contribution sur les revenus locatifs. Quel sera l'effet d'un tel prélèvement sur l'ensemble des organismes HLM, qu'ils soient ou non en bonne santé financière ? N'impactera-t-il pas leur capacité de production de logements sociaux ? Qu'attend-on des communes et communautés alors que leurs budgets subiront le gel des dotations de l'État ?

Les annonces budgétaires ne sont pas les seules à poser question car Benoist APPARU a également apporté des précisions en matière de gestion des logements sociaux. Cet accroissement des contraintes dans la gestion des patrimoines HLM est-elle en phase avec le désengagement financier de l'État ? Ne conviendrait-il pas de donner aux collectivités locales une capacité d'intervention dans l'élaboration et la signature des conventions de gestion conclues entre l'État et les organismes HLM ?

Séquence 2. Aides au logement privé : quels critères pour quels territoires ?

Les nouvelles orientations de l'État et leurs modalités de mise en œuvre auront un impact sur le parc privé et son évolution. Elles suscitent des inquiétudes dans les territoires où, selon les pouvoirs publics, les besoins de logements en accession à la propriété ou destinés à la location ne nécessitent pas d'aides significatives de la part de l'État.

En effet, les nouveaux dispositifs (PTZ+, nouveau régime des aides de l'ANAH, dispositif « Scellier ») sont extrêmement territorialisés. Ils laissent peu de place à la concertation pour les adapter, le cas échéant, aux besoins et spécificités locales.

Quelles sont, en définitive, la pertinence et la durabilité de cette politique reposant sur un postulat selon lequel les besoins de logement en zones non tendues devraient être satisfaits pour l'essentiel par le seul jeu du marché ?

Débat présidé par :

- **Annie GUILLEMOT**, maire de Bron (69), présidente du groupe de travail Logement de l'AMF
- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint-Flour (15), rapporteur du groupe de travail Logement de l'AMF

Avec la participation de :

- **Dominique BRAYE**, président de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), sénateur des Yvelines (78)
- **Gilbert MEYER**, maire de Colmar (68)
- **Gilles RETIERES**, maire de Rezé (44)
- **Thierry REPENTIN**, président de l'Union sociale pour l'habitat (USH), sénateur de Savoie (73)
- **Henri FELTZ**, rapporteur au Conseil économique, social et environnemental.

Avec l'intervention de Benoist APPARU, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'urbanisme



LE MAIRE ET LA GESTION DES RISQUES NATURELS

Atelier

Mercredi 24 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique

Prévention, maîtrise de la vulnérabilité des territoires, entretien des digues, gestion de crise et sauvegarde des populations... autant de missions que l'actualité récente conduit à mieux réglementer et organiser. En effet, à la suite de la tempête Xynthia de février, le Président de la République et le gouvernement ont annoncé, en juillet dernier, la mise en place d'un « plan de prévention des submersions marines et des crues rapides ». Le projet de plan actuellement proposé reprend en grande partie les préconisations retenues dans le rapport sénatorial de la mission commune d'information sur les conséquences de la tempête Xynthia, publié le 7 juillet 2010.

Séquence 1. Vulnérabilité des territoires

Priorité serait ainsi donnée dans un premier temps, par ce projet de plan, à l'aménagement du territoire et au contrôle de l'urbanisation, notamment en renforçant et en accélérant les plans de prévention des risques inondations (PPRI).

Le rôle des élus reste encore fondamentalement à définir sur ce sujet.

Séquence 2. Alerte et sécurité

S'agissant des alertes et de la sécurité des populations, l'accent serait mis sur l'élaboration et l'amélioration des plans communaux (ou intercommunaux) de sauvegarde (PCS), de façon à définir les zones de refuge possibles et les consignes de comportement, adaptées à chaque quartier ou à chaque type d'évènement. De quel appui pourraient disposer les communes ou les communautés pour élaborer ces plans, les tester sous forme d'exercice et les évaluer régulièrement ? Des témoignages permettront d'illustrer cette partie du débat.

Séquence 3. Gestion des digues fluviales et maritimes

Une des mesures importantes du projet de plan concerne le renforcement des digues et des systèmes de protection (après identification, diagnostic et mise en sécurité des digues dans les lieux les plus denses). Il s'agit d'organiser une nouvelle maîtrise d'ouvrage, plus efficace et pérenne. A cet effet, le futur plan devrait s'appuyer sur les recommandations qui seront faites par la mission parlementaire

animée par Eric DOLIGÉ, en partenariat avec le CEPRI. Le débat sera l'occasion de faire un point sur les avancées des travaux de cette mission et de les présenter aux élus.

Débat présidé par :

- **Noël FAUCHER**, maire de Noirmoutier-en-l'Île (85)
- **Samuel DESMAZON**, adjoint au maire du Carbet (972)

Avec la participation de :

- **Eric DOLIGÉ**, président du Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI), sénateur, président du conseil général du Loiret
- **Mickaël VALLET**, maire de Marennes (17)
- **Laurent MICHEL**, directeur de la Prévention des pollutions et des risques, délégué aux risques majeurs du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)
- un représentant de la direction de la Sécurité civile
- un représentant de la ville de Paris pressenti (service de la gestion des risques)

Avec l'intervention attendue de Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'Écologie



NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE, RYTHMES SCOLAIRES... LES MAIRES AU CŒUR DE LA RÉUSSITE DE L'ENFANT

Atelier

Mercredi 24 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique :

Développement du numérique à l'école, réflexion sur l'aménagement du temps scolaire, diminution des moyens de l'Éducation nationale concernant notamment les postes de Rased et la scolarisation des enfants de moins de trois ans, autant de sujets qui placent les communes en première ligne face aux attentes légitimes des familles en terme de réussite de leurs enfants et de modernisation de l'école. Les communes sont donc nécessairement amenées à prendre une grande part dans l'évolution de l'école souhaitée par l'Éducation nationale, dans un contexte de crise économique et de réduction des moyens.

Mais quel compromis équilibré peut être trouvé sur ces sujets entre les acteurs, prenant notamment en compte les besoins des élèves et les contraintes des communes ? Faut-il revoir l'organisation de la semaine et de l'année scolaire et quelles en seront les conséquences pour les communes ? Comment intégrer l'école dans l'ère numérique ? Quels engagements des maires, comme de l'Éducation nationale, pour le développement du numérique à l'école ?

Séquence n°1. Quel compromis sur les rythmes scolaires prenant en compte les besoins des élèves et les contraintes des communes ?

Les maires sont globalement favorables à l'ouverture d'un débat sur les rythmes scolaires, tenu dans le cadre d'une conférence nationale, suite aux nombreuses difficultés que suscite la semaine de quatre jours, depuis la réforme de 2008. Cependant, ils souhaitent que la réflexion soit globale, portant sur l'année scolaire, afin qu'un compromis pérenne puisse être adopté entre les parties intéressées, prenant en compte les besoins des élèves et les contraintes des communes.

Comment concilier les besoins de l'enfant avec les contraintes des adultes ? Quel est le rythme scolaire le plus adapté aux besoins des enfants ? Celui-ci peut-il faire l'objet d'un compromis entre les différents acteurs ?

Si les journées scolaires sont diminuées, compte tenu des lourdeurs constatées actuellement, quelles activités seront proposées après l'école ? Qui les prendra en charge ?

Séquence n°2. La modernisation de l'école par le numérique : pour quoi faire ? Quels engagements des maires ?

Si les maires prennent davantage conscience de l'enjeu important que représente le développement du numérique à l'école, notamment pour s'adapter aux exigences de la société contemporaine, ils s'interrogent néanmoins sur son périmètre ainsi que sur les usages qui peuvent en être faits. Quelle plus-value, sur le plan pédagogique, peut apporter le numérique par rapport aux apprentissages traditionnels ?

De plus, suite au succès qu'a rencontré le plan « École numérique rurale », les maires sont en attente des nouvelles propositions de l'Éducation nationale pour accompagner les communes dans ce processus et pour assurer, sans délai, les nécessaires formations des enseignants.

Débat présidé par :

- **Pierre-Yves JARDEL**, maire d'Orbais l'Abbaye (51), président du groupe de travail Éducation de l'AMF
- **Jean GERMAIN**, maire de Tours (37), rapporteur du groupe de travail Éducation de l'AMF.

Avec la participation de :

- **Jean-Michel FOURGOUS**, député-maire d'Élancourt (78)
- **Michel HEINRICH**, député-maire d'Épinal (88)
- **Norbert METHAIRE**, maire de Lorient (56)
- **Yvan TOUITOU**, chronobiologiste, membre correspondant de l'Académie nationale de Médecine
- **Sébastien SIHR**, secrétaire général du Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et Pegc (SNUipp)
- **Eric FAVEY**, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement, chargé de l'enseignement et de la culture

Avec l'intervention attendue de Luc CHATEL, ministre de l'Éducation nationale



PERSPECTIVES FINANCIÈRES ET STRATÉGIE UE 2020 : NOUVEAU CADRE D'ACTION EUROPÉEN POUR LES MAIRES

Atelier

Mercredi 24 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique :

Alors que la Commission européenne vient de présenter sa stratégie UE 2020 et que ses propositions financières pour la période 2014-2020 sont attendues dans les prochains mois, quelle est la place que les maires peuvent prendre ? Quelles actions peuvent-ils engager ou poursuivre avec le soutien de l'Union européenne ? Comment peuvent-ils contribuer aux objectifs économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux européens, qui seront leur cadre d'action de demain ?

Séquence 1. Stratégie UE 2020

La Commission européenne a elle-même reconnu que le « talon d'Achille » de la stratégie de Lisbonne était le déficit de concertation, qui aurait permis à chacun de comprendre et de mieux utiliser les programmes et politiques européens. Pour éviter cet écueil, la mobilisation des maires pour l'UE 2020 doit commencer dès aujourd'hui. C'est donc le moment de définir les priorités de l'AMF et de les faire entendre auprès de l'Union européenne.

Séquence 2. Perspectives financières 2014-2020

L'Union européenne rentre dans la négociation budgétaire sur le prochain cadre financier 2014-2020. La Commission européenne a d'ores et déjà annoncé de profondes transformations dans la structure du budget européen. Les montants et la répartition des fonds de cohésion, et plus encore de la PAC, font débat, tandis que de nouveaux postes (environnement, énergie) pourraient constituer une part plus importante du budget européen.

Débat présidé par :

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), membre du Comité des Régions (CdR) et président de la commission Europe de l'AMF
- **François COMMEINHES**, maire de Sète (34), membre du Comité des Régions (CdR) et rapporteur de la commission Europe de l'AMF

Avec la participation de :

- **Michel DELEBARRE**, député-maire de Dunkerque (59), président de la commission cohésion territoriale du Comité des régions
- **Nicolas-Jean BREHON**, enseignant en master de finances publiques à l'université Paris I-Sorbonne, administrateur au Sénat
- **Anne-Laure DE COINCY**, secrétaire générale adjointe aux affaires européennes (SGAE)
- **Sofia FERNANDES**, chercheuse, chargée d'études à Notre Europe, laboratoire d'idées dédié à l'unité européenne
- **Hervé JOUANJEAN**, directeur général de la Direction générale du budget de la Commission européenne
- **Jean-Sébastien LAMONTAGNE**, conseiller pour la politique régionale à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

Avec l'intervention de Pierre LELLOUCHE, secrétaire d'État aux Affaires européennes



FINANCES LOCALES : 2010, L'ANNEE DE TOUS LES CHANTIERS

Séance plénière

Mercredi 24 novembre 2010 de 14h30 à 17h30

Problématique :

Les collectivités locales devront faire face, pour élaborer leurs budgets 2011, à un contexte marqué par des bouleversements majeurs, qui affecteront le paysage du financement local au-delà de la seule année 2011. Au premier rang de ces bouleversements figurent le gel, en valeur, et sur les trois années à venir (2011–2013), des dotations de l'État, ainsi que la mise en œuvre, pour la première année, de la nouvelle architecture fiscale issue de la réforme de la taxe professionnelle, dont l'impact réel sur le montant et l'évolution des ressources des communes et de leurs communautés ne se fera sentir qu'à moyen terme.

La question qui se pose, de manière plus cruciale que les années passées, est celle de la capacité des collectivités à préserver le financement des investissements et des services publics locaux. L'inquiétude n'est pas nouvelle – la suppression en 2008 de la prise en compte de la croissance dans l'évolution des concours financiers, indexés depuis lors sur la seule inflation, ayant déjà entraîné une perte de pouvoir d'achat - mais elle se trouve amplifiée par la stabilisation des dotations.

Elle impose de définir les leviers d'action susceptibles d'atténuer les tensions qui s'exercent sur le financement des collectivités.

Ces leviers résident principalement, sur le plan des dépenses locales, dans la maîtrise des normes et, sur le plan des recettes, dans la poursuite de la réforme fiscale et le renforcement de la péréquation.

Ces différents chantiers sont tous au cœur de l'actualité :

- s'agissant des normes, le Président de la République a souhaité, lors de la conférence sur le déficit en mai dernier, que soit engagée une révision générale du stock de textes en vigueur. Pour mener à bien cette révision, le Premier ministre a demandé à l'AMF d'identifier les priorités à mettre en œuvre ;
- la refonte des mécanismes de péréquation au sein du bloc communal figure au projet de loi de finances pour 2011, qui devrait en définir le cadre général. L'année 2012 sera mise à profit pour préciser les modalités d'application du dispositif, qui entrera en vigueur en 2013. La péréquation verticale sera également abordée, avec la réforme annoncée de la dotation de solidarité rurale ;
- le projet de budget 2011 sera l'occasion d'apporter plusieurs corrections et aménagement rendus nécessaires par la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle ;

- la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux devrait être adoptée dans le projet de loi de finances rectificative pour 2010, et devrait être mise en œuvre, après expérimentation, en 2014. Elle devrait servir de test pour engager par la suite la révision des locaux d'habitation.

Ce débat sera l'occasion de débattre sur l'ensemble de ces chantiers, et de définir les orientations à privilégier pour contribuer à desserrer les contraintes qui pèsent sur le financement local.

Débat présidé par :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président de la commission des Finances de l'AMF
- **Pascal BUCHET**, maire de Fontenay-aux-Roses (92), rapporteur de la commission des Finances de l'AMF

Avec la participation attendue de :

- **Marie-France BEAUFILS**, sénateur-maire de Saint-Pierre-des-Corps (37)
- **Jérôme CAHUZAC**, député de Lot-et-Garonne, président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Gilles CARREZ**, député-maire du Perreux-sur-Marne (94), rapporteur de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, et président du Comité des finances locales
- **Jean LAUNAY**, député-maire de Bretenoux (46), trésorier général de l'AMF
- **Philippe MARINI**, sénateur-maire de Compiègne (60), rapporteur de la Commission des finances du Sénat
- **Jacques PÉLISSARD**, député-maire de Lons-le-Saunier (39), président de l'AMF
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), secrétaire général de l'AMF, président de l'Observatoire des finances locales

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Avec l'intervention de Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi.

VIEILLISSEMENT DES POPULATIONS, PROBLÈMES DE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : EN QUOI LES MAIRES PEUVENT-ILS FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS ET LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ?

Atelier

Mercredi 24 novembre 2010 de 14h30 à 17h30

Problématique :

Les perspectives démographiques ne laissent aucun doute : au cours des prochaines décennies, en France, comme dans beaucoup de pays, les pouvoirs publics vont être confrontés aux défis liés au vieillissement de la population et, parmi ceux-ci, celui de la santé des personnes âgées. Comment assurer la présence sanitaire indispensable à leur maintien à domicile ? Quelle organisation pour les établissements hospitaliers et médico-sociaux ? Quel sera le rôle des maires ?

Cet atelier répond à deux préoccupations des maires et des populations en matière de santé.

Débat présidé par :

- **Isabelle MAINCION**, maire de la Ville-Aux-Clercs (41)
- **Jean Pierre BOUQUET**, maire de Vitry le François (51)

Séquence 1. Inégalités géographiques en matière d'accès aux soins

Dans le cadre des perspectives d'évolution de la démographie médicale, comment assurer une couverture médicale : soins de premier recours, permanence des soins, accès aux spécialistes, aux examens médicaux... sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse des zones rurales ou des zones urbaines précarisées ?

Que peuvent faire les maires pour faciliter l'installation des professionnels de santé ? Quel bilan peut-on faire des diverses mesures ouvertes par la loi relative au développement des territoires ruraux en matière d'incitations financières et matérielles ? En quoi les maisons de santé sont-elles efficaces et à quelles conditions ?

Avec la participation de :

- **Jean-Marc JUILHARD**, sénateur du Puy-de-Dôme, auteur du rapport « Bilan des maisons et pôles de santé »
- **Gérard PELHATE**, président de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

- **Dr Patrick ROMESTAING**, président de la section Santé publique et démographie médicale du Conseil national de l'ordre des médecins

Séquence 2. Politiques de santé publique et réduction des inégalités sociales en matière de santé.

Il appartient aux agences régionales de santé (ARS) de construire une offre globale de santé portant également sur l'hospitalier et le médico-social et fondée sur une analyse des besoins du territoire.

L'avenir des établissements hospitaliers, petits ou grands, préoccupe les maires. Seront-ils en ce domaine, comme pour le développement des maisons de santé, considérés comme de vrais interlocuteurs ayant à gérer les conséquences de ces réorganisations pour les populations, tant en terme de santé que d'emplois, de déplacements... ?

Quelle capacité d'initiative restera-t-il aux maires pour répondre aux besoins de leurs habitants ? Comment parviendront-ils à insérer leurs projets dans les procédures d'appels d'offre qui, désormais, encadrent la création des établissements médico-sociaux ?

Avec la participation de :

- **Rémy REBEYROTTE**, maire d'Autun (71)
- **Laurent EL GHOZI**, président de l'association Élus, santé publique & territoires
- Un directeur d'ARS

Avec l'intervention de Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la Santé et des sports.



UTILISATION DES SOLS : LE MAIRE FACE AUX CONFLITS D'USAGE

Atelier

Mercredi 24 novembre 2010 de 14h30 à 17h30

Problématique :

L'étalement urbain porte à la fois sur le grignotage et la transformation des espaces. Il résulte en grande partie des évolutions sociologiques et démographiques ainsi que des modifications des modes de vie urbains et ruraux. Malgré la mise en place d'outils réglementaires permettant aux élus de mieux maîtriser leur territoire, dix ans après la loi « solidarité et renouvellement urbains » les résultats ne sont pas à la hauteur de la demande sociale et les consommations d'espaces, agricoles et naturels, restent encore importantes.

La conciliation des différents usages des sols fait partie des enjeux des deux lois Grenelle, qui viennent en ce domaine renforcer les documents d'urbanisme. La mise en place de la taxe sur la cession de terrain par la loi de modernisation agricole (LMA) va également dans le même sens, comme la création d'une commission départementale « ad hoc », chargée de donner un avis sur la réduction des terres agricoles. Enfin, la création des trames vertes et bleues ouvre la voie à une nouvelle conception de la protection de la biodiversité, qui prend en compte la connexion entre les différents espaces et privilégie les usages compatibles avec la préservation des espèces animales et végétales.

Dans ce cadre, comment peut-on mieux concilier les objectifs de maîtrise de l'étalement urbain avec la satisfaction des besoins en habitat ? Comment favoriser un meilleur équilibre entre développement économique, ressources agricoles et préservation de la biodiversité ? Comment, en conséquence, construire une gestion « conjointe » des espaces urbains et ruraux ?

Débat présidé par :

- **Jean-Louis DENOIT**, maire de Viviez (12), maire référent du groupe de travail « Sols pollués » de l'AMF
- **Mickaël VALLET**, maire de Marennes (17)

Avec la participation de :

- **Jean-Louis HELARY**, directeur du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions (CERTU)
- Un représentant du SCOT de Rennes Métropole
- Un représentant de la commune d'Évreux (27), site SITA
- Un représentant de la Fédération des parcs naturels régionaux de France
- Un représentant de l'Association des établissements publics fonciers (AEPF)
- Un représentant de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES POUR CORRIGER LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

Séance plénière

Jeudi 25 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique :

Le maintien et le renforcement de la continuité entre territoires ruraux et urbains englobent les différents aspects de la vie sociale et économique. Le débat mettra l'accent sur la mise en place de dispositifs permettant la création et la pérennisation des entreprises, la nouvelle offre de mobilité en matière de transports collectifs et individuels, la garantie d'un socle de services essentiels à la population et une meilleure accessibilité numérique des territoires ruraux.

Débat présidé par :

- **Michel VERGNIER**, député-maire de Guéret (23), président de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF, président de l'Association départementale de maires de la Creuse
- **Jean DIONIS du SEJOUR**, député-maire et président de la communauté d'agglomération d'Agen (47)

Séquence 1. Une offre mieux adaptée aux besoins de la population et des entreprises.

Le développement économique des territoires ruraux passe par le maintien et la diversification des activités économiques. A ce titre, les mesures prises par le CIADT du 11 mai dernier sont-elles suffisantes ? Aujourd'hui, il est également indispensable de renforcer l'offre de mobilité en matière de transports en tenant compte de l'ensemble de la chaîne d'un déplacement et d'impliquer tous les acteurs concernés. Pour les zones rurales, il est nécessaire de rechercher des solutions innovantes et de faire connaître celles qui ont déjà été expérimentées avec succès. En matière de services à la personne, l'accord national signé le 28 septembre dernier doit permettre, avec une implication forte des associations départementales de maires, de développer des points d'accueil regroupant, en partenariat, plusieurs services publics.

Avec la participation de :

- **Gilles BOURDOULEIX**, député-maire de Cholet (49)

- **Pierre MOREL A L'HUISSIER**, député-maire de Fournels (48), rapporteur de la commission Communes et territoires ruraux
- **Michel CHAMPREDON**, président de la communauté d'agglomération, maire d'Évreux (27)
- Un président d'association départementale de maires (au titre d'un des 23 départements d'expérimentation de l'accord signé le 28 septembre sur une offre mutualisée de services publics)
- Des représentants de l'ARF et l'ADF concernées par les transports collectifs
- Un représentant de la SNCF sur les conditions d'exploitation et de desserte des lignes régionales et des lignes d'équilibre

Séquence 2. L'aménagement numérique des territoires : état des lieux, contraintes, perspectives et délais.

L'accès au très haut débit pour l'ensemble de la population est la première demande exprimée dans le cadre des Assises des territoires ruraux. Plusieurs conditions doivent être remplies pour répondre à cet objectif : des financements publics encore insuffisants aujourd'hui, la mise en place de schémas directeurs territoriaux permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des réseaux de communications électroniques et la nécessaire articulation entre l'action privée et l'initiative publique.

Avec la participation de :

- **Hervé MAUREY**, sénateur-maire de Bernay (27), auteur du rapport sur le fonds numérique d'aménagement du territoire
- **Bruno RETAILLEAU**, sénateur, président du conseil général de Vendée, président de la Commission du dividende numérique (sous réserve)
- **Nicolas BONNEAU**, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45), vice président de la communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire
- **Brigitte PEUDUPIN**, adjointe au maire de La Rochelle (17), conseillère de la communauté d'agglomération de La Rochelle, déléguée au développement des usages des TIC et du haut débit
- Des représentants de l'ARF et de l'ADF
- Un représentant de la Fédération française des télécommunications

Débat animé par Jean DUMONTEIL, journaliste

Avec l'intervention de Michel MERCIER, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire

Et, en fin de matinée, de Mercedes BRESSO, présidente du Comité des régions de l'Union européenne



URBANISME DE PROJET ET SCOT

Atelier

Judi 25 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique :

Le SCOT, outil privilégié de l'aménagement durable ?

Le Grenelle de l'environnement a conclu à la nécessité de concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisant les documents d'orientation et de planification afin de mieux répondre aux défis du développement durable.

Le SCOT, tel que la loi Grenelle 2 l'envisage, véritable clé de voûte de l'aménagement durable, est-il en mesure de répondre de façon pertinente à cet objectif ?

Cette nouvelle ambition pour le SCOT ne sera-t-elle pas contre-productive ? La réalisation d'un tel document qui intègre les différentes politiques d'orientation et de planification n'est-elle pas trop lourde, trop longue, trop coûteuse ? Quel serait le rôle laissé, par voie de conséquence, aux PLU communaux et intercommunaux ? Auraient-ils vocation à ne devenir que des « super-règlements » ?

La mise en avant de l'intercommunalité dans tous les domaines de la planification (urbanisme, habitat, environnement,...) permettra-t-elle de mieux servir l'urbanisme de projet, et à quelles conditions ?

Débat présidé par :

- **Pierre DUCOUT**, maire de Cestas (33), président du groupe de travail Urbanisme de l'AMF
- **Martial SADDIER**, député-maire de Bonneville (74), vice-président de l'AMF

Avec la participation de :

- **Michel HEINRICH**, député-maire d'Épinal (88), président du SCOT des Vosges Centrales, président de la Fédération nationale des SCOT
- **Pascale POIROT**, présidente du syndicat national des aménageurs-lotisseurs et **Jean-Paul BRET**, maire du Pin (38), co-présidents du groupe de travail créé par l'État sur « les documents d'urbanisme après les lois Grenelle »
- **Silvina RODRIGUES GARCIA**, directrice d'une agence d'urbanisme, FNAU
- Un représentant du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)



LE MAIRE, ANIMATEUR DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Atelier

Jeudi 25 novembre 2010 de 9h30 à 12h30

Problématique :

L'interventionnisme économique des collectivités locales offre une multitude de facettes qui ne se limite pas seulement aux techniques juridiques d'aides aux entreprises. Il peut s'exercer notamment dans le domaine de l'emploi, du maintien ou du développement du commerce et de l'artisanat ou bien encore du tourisme, qui constitue également une part importante de l'attractivité du territoire.

Séquence 1. Comment et jusqu'où le maire peut-il jouer un rôle d'animateur du tissu économique local ?

En plus de son rôle traditionnel de décideur et de financeur, le maire ou le président de communauté peut agir pour le développement économique de son territoire en se posant en interface des différents acteurs. Par exemple, pour accompagner un microprojet ou engager une action partenariale avec d'autres collectivités locales.

En effet, il existe d'un côté un certain nombre d'opérateurs ou d'intervenants (agences de développement économique, plateformes d'initiatives locales, CCI, Chambre d'agriculture, etc.) qui informent, orientent ou conseillent les entreprises. D'un autre côté, l'élu doit tenir compte des autres collectivités locales également porteuses de projets. Le maire ou le président de communauté a un rôle à jouer en favorisant la communication et les échanges entre ces différents acteurs, cette mise en contact pouvant aboutir à la création d'un réseau de relations permettant de croiser les compétences.

Organisateur, médiateur, facilitateur, planificateur, comment l'élu peut-il se faire aider ?

Comment et jusqu'où l'élu peut-il jouer un rôle d'animateur du tissu économique local ?

Séquence 2. Comment s'exerce ce rôle d'animateur du maire dans le développement des « circuits courts » ?

L'exemple des projets de circuits courts alimentaires apparaît ici intéressant dans la mesure où il s'agit de favoriser une activité de produits agricoles (bio ou non) et non pas de créer une zone d'activités, pour lesquelles les élus ont davantage de pratique.

L'un des nombreux objectifs du Grenelle de l'environnement est d'inciter le service de restauration d'une collectivité publique à s'approvisionner à hauteur de 20 % en produits biologiques pour l'horizon 2012.

Les collectivités locales sont ainsi conduites à mener des actions pour aider au développement des filières d'approvisionnement biologique.

Outre les marchés publics qui constituent un instrument dérivé au service du développement local, les collectivités locales et les structures de développement local (tels les dispositifs Leader) peuvent mettre en œuvre des projets collectifs comme les circuits courts alimentaires, en dotant les territoires de capacités d'animation et d'ingénierie.

Quel est le degré d'implication de l' élu dans l'animation des projets de circuits courts sur une thématique agricole ? Quelles en sont les limites ?

Séquence 3. Le rôle d'animateur des élus dans le développement d'une économie touristique.

L'économie touristique peut constituer un levier de croissance important pour les communes. En consolidant l'emploi et le tissu commercial local, les services, le tourisme est souvent un secteur économique à part entière.

Par ailleurs, l'attractivité touristique d'un territoire est un facteur stimulant pour les créateurs d'entreprises.

La mise en œuvre d'un projet de développement touristique nécessite, pour les élus, de coordonner le jeu des acteurs, entre les professionnels du tourisme et les opérateurs, tout en tenant compte de la complexité du partage des compétences dans ce domaine entre communes, EPCI, départements, régions et État.

En outre, les limites administratives des communes ne correspondent pas toujours au territoire touristiquement pertinent.

Quel est donc le rôle de l' élu dans l'orientation, la décision et la conception d'un projet économique touristique ?

Débat présidé par :

- **Jean GIRARDON**, maire de Mont-Saint-Vincent (71), rapporteur du groupe de travail Développement économique et commerce de l'AMF
- **Michel GREGOIRE**, maire de La Roche-sur-Buis (26), président du groupe de travail Tourisme de l'AMF

Avec la participation de :

- **Yannick IMBERT**, directeur chargé des mutations et du développement économique, DATAR
- **Gérard ATLAN** ou **Bertrand PAYAT**, représentant du Conseil du commerce de France
- **Philippe MAUPU**, secrétaire général de la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française
- Un représentant de la Fédération nationale des villages-étapes



ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : QUEL DEVENIR ?

Atelier

Jeudi 25 novembre 2010 – 9h30 à 12h30

Problématique :

La France manque de places pour accueillir les jeunes enfants, avec à peine un million de places pour 2,4 millions d'enfants. Si l'année 2009 restera marquée par un essor de l'offre d'accueil avec 12 000 places nouvelles agréées par la PMI et 32400 solutions nouvelles d'accueil dégagées, qu'en sera-t-il dans les prochaines années au regard de l'engagement du président de la République de créer 200 000 places d'accueil d'ici 2012 ?

En effet, si la CNAF a adopté un nouveau plan crèche d'investissement pour créer 60 000 places, dont 14 000 d'ici 2012, les communes se trouvent confrontées à une baisse, chaque année plus effective, des aides des CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse, et à une diminution des aides facultatives des départements, auxquelles s'ajoutent les difficultés financières des associations qu'elles doivent compenser.

Pour résoudre cette difficulté financière et permettre de développer plus de places, plusieurs textes sont venus assouplir les règles de l'accueil individuel et collectif.

Si certains maires se réjouissent de cet allègement des normes qui devrait leur permettre de créer plus de places d'accueil à un moindre coût, d'autres s'inquiètent de la déréglementation de ce secteur, qui risque d'être accélérée avec l'inclusion de l'accueil des jeunes enfants dans le champ de la directive européenne sur les services (le bureau de l'AMF s'étant prononcé en faveur de son exclusion).

Quel sera l'impact de ces nouvelles règles et de la baisse des aides financières sur la politique développée par les communes pour répondre à la très forte demande des familles et leur permettre de venir s'installer sur leur territoire ?

Séquence 1. Allègement des normes et diminution des aides financières : quel impact sur les structures d'accueil ?

Quel sera l'impact sur les communes des baisses des financements, par les CAF et les conseils généraux, des structures d'accueil, tant communales qu'associatives, ces dernières ayant à supporter les effets de la dernière convention collective ?

Les nouvelles règles permettront-elles de développer plus de places et d'en diminuer le coût ? Auront-elles des répercussions sur la charge de travail du personnel et sur la qualité de l'accueil des enfants ? Comment seront-elles prises en compte par les CAF ?

Séquence 2. Le jardin d'éveil est-il une réponse adaptée à l'accueil des enfants de 2-3 ans ?

Le jardin d'éveil, nouvelle structure dédiée à l'accueil des 2-3 ans, est-il une réponse adaptée pour cette tranche d'âge ? Quelles sont les conditions de son bon fonctionnement : quel territoire, notamment en milieu rural ? Quelle qualité d'encadrement ? Quelles relations avec l'école ? Comment assurer son financement ? Quelles sont les répercussions sur les structures d'accueil existantes ?

Séquence 3. Quelle implication des communes dans la création de maisons d'assistants maternels (MAM) ?

Quelles précautions doit prendre la commune qui met un local à la disposition des assistantes maternelles qui peuvent accueillir jusqu'à 16 enfants, pour sécuriser cet accueil et éviter que sa responsabilité soit mise en cause en cas de problème ?

Débat présidé par :

- **Elisabeth LAITHIER**, adjointe au maire de Nancy (54), présidente du groupe de travail Petite enfance de l'AMF
- **Valérie DEMANGEAU**, maire du Pellerin (44), rapporteur du groupe de travail Petite enfance de l'AMF

Avec la participation de :

- **Michèle TABAROT**, députée-maire du Cannet (06) (sous réserve)
- **Dominique BALMERY**, président de l'Union nationale interfédérale des services et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS)
- **Marie-Laure CADART**, médecin et anthropologue, membre du Syndicat national des médecins de PMI, sur la qualité de l'accueil nécessaire au développement harmonieux de l'enfant et à son intégration sociale.
- **Bruno LACHESNAIE**, directeur de l'Action sociale à la Caisse centrale de la MSA (protection sociale du monde agricole)
- **Frédéric MARINACCE**, directeur des politiques familiales et sociales à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)
- **Sandra ONYSZKO**, chargée de mission à l'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles (UFNAFAAM)

Avec l'intervention attendue de Nadine MORANO, secrétaire d'État chargée de la Famille et de la solidarité.



« LE BONHEUR D'ETRE MAIRE ? »

Séance plénière

Judi 25 novembre 2010 de 14h30 à 15h45

Problématique :

Le dernier débat du congrès a vocation à traiter de sujets différents, le plus souvent des sujets de société et d'actualité. Cette année, l'AMF a décidé de s'intéresser à la fonction de maire, à la façon dont elle est vécue par ceux qui l'assument, et de se poser une question qui peut sembler inhabituelle : être maire apporte-t-il le bonheur ?

L'ensemble des débats du congrès auront montré les difficultés et les responsabilités croissantes des maires. Pourtant, le mandat de maire reste celui qui est privilégié lorsque le cumul de mandats amène les élus à renoncer à l'un d'entre eux. La fonction doit donc apparaître valorisante à leurs yeux.

Deux intellectuels de premier plan tenteront de décrypter ce paradoxe. L'un, André COMTE-SPONVILLE, est philosophe, ancien professeur à la Sorbonne, et a écrit de nombreux ouvrages sur le bonheur. L'autre, Alain-Gérard SLAMA, est historien, enseignant à Sciences-Po et spécialiste de l'histoire des idées politiques. Leurs angles de vue complémentaires devraient conduire à un échange de grand intérêt.

Débat entre :

- **André COMTE-SPONVILLE**, philosophe
- **Alain-Gérard SLAMA**, historien

Animé par Jean DUMONTEIL, journaliste